

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020 DELIBERATION N° 2020-136

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents: Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

<u>Absents ou excusés ayant donné pouvoir</u>: Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER.

## Syndicat Intercommunal de Restauration Collective - Modification des Statuts

Vu l'article L.5211-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du SIREC en date du 02 juin 2015 portant modification des statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2015 relatif à la modification des statuts du SIREC;

**CONSIDERANT** d'abord que le SIREC est un établissement public destiné à assurer la restauration des écoliers des communes d'AMBARES-ET-LAGRAVE, CENON et FLOIRAC, qu'il bénéficie pour source de financement unique le prix de revient réel des repas au prorata du nombre de repas commandé par chaque collectivité membre ;

**CONSIDERANT** ensuite que les circonstances de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 ont provoqué la fermeture des écoles, qu'ainsi le SIREC s'est vu amputé d'une partie de ses ressources fragilisant sa situation financière ;

**CONSIDERANT** enfin que le besoin d'élargir les sources de financement du SIREC est devenu nécessaire, qu'à cette fin le Comité Syndical a adopté les nouveaux statuts du SIREC par délibération en date du 15 octobre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour 0 abstention 6 voix contre Approuve les nouveaux statuts du SIREC.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

> Le Maire Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201116-2020-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020 Publication : 19/11/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.